

communiqué de presse

SENSIBLE AUGMENTATION DES LOGEMENTS VACANTS NON MEUBLES

L'office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT) ayant décidé, pour des raisons de réorganisation interne, de déplacer la date de l'enquête portant sur les logements vacants, celle-ci a lieu dorénavant le 1er juin et non plus le 1er décembre. Cette modification est entrée en vigueur immédiatement et, de ce fait, le dénombrement des logements vacants au 1er décembre 1983 n'a pas eu lieu. La période comprise entre le relevé au 1er décembre 1982 et celui au 1er juin 1984 est donc de dix-huit mois.

Selon les premiers résultats de ce recensement, réalisé à Genève par le service cantonal de statistique, le nombre des logements inoccupés, dénombrés dans les immeubles et villas du canton, est passé de 1 241 au 1er décembre 1982 à 1 297 au 1er juin 1984 soit une augmentation de 4,5%. On entend par "inoccupés" l'ensemble des logements vides, vacants meublés et vacants non meublés dont sont présentés ci-après les définitions et les résultats généraux.

La caractéristique générale est une augmentation globale des logements vacants non meublés (villas, appartements à vendre, appartements à louer) et une diminution des logements meublés et vides. Malgré cette hausse sensible, le taux de vacance reste faible. En effet, l'ensemble des logements vacants (meublés et non meublés) s'élève à 454 et, compte tenu d'une augmentation nette de 2 686 logements du parc existant, le taux de vacance est de 0,26% cette année, contre 0,18% un an et demi auparavant¹⁾.

LOGEMENTS VIDES

Il s'agit de logements destinés essentiellement à la démolition ou à la transformation et qui ne sont plus reloués. Il n'apparaissent donc pas, en tant que tels, sur le marché du logement et ne sont pas compris dans l'élaboration du taux de vacance. En 1984, on en comptabilise 843, représentant 65,0% des logements inoccupés, soit une diminution de 9,6% par rapport à l'année précédente (932). Ce phénomène se remarque principalement en ville de Genève, qui en totalise 651, soit 77,2%. A noter que les logements vides, momentanément loués à des travailleurs immigrés (saisonniers), ne sont pas compris dans cette statistique.



LOGEMENTS VACANTS MEUBLES

Ils regroupent, outre les logements meublés, les immeubles ou partie d'immeubles destinés à la location de petits appartements connus généralement sous l'appellation "résidences meublées". Lors de cette enquête, le nombre des meublés s'établit à 50 représentant 3,9% des logements inoccupés, soit une diminution de 10,7% par rapport à la situation au 1er décembre 1982 (56).

LOGEMENTS VACANTS NON MEUBLES

Le nombre des logements vacants non meublés a augmenté de 59,7% par rapport à 1982, passant de 253 à 404. Seule cette dernière catégorie, représentant 31,1% des logements inoccupés, est recensée par l'OFIAMT; c'est pourquoi le service cantonal de statistique a décidé d'étendre cette enquête non seulement aux logements vides et meublés, mais encore aux locaux commerciaux vacants, dont les résultats vont paraître prochainement, afin d'avoir une appréhension plus globale et complète du problème.

Cet excédent de 404 logements se structure de la manière suivante : 135 villas, à vendre ou à louer, soit 33,4%, 109 appartements à vendre, soit 27,0% et 160 appartements à louer, soit 39,6%. En détaillant ce dernier chiffre, on s'aperçoit qu'il est formé de 36 petits appartements (studios, deux pièces), soit 8,9% de l'ensemble des logements vacants non meublés, 120 appartements de 3 à 6 pièces, soit 29,7% et 4 appartements de 7 pièces et plus, soit 1,0%.

Contrairement aux années précédentes, l'augmentation des logements vacants non meublés se manifeste dans les trois grandes catégories (villas, appartements à vendre, appartements à louer) avec une prédominance pour la dernière.

La publication de cette enquête, comprenant tableaux statistiques et graphiques, intitulée "les logements inoccupés et les locaux commerciaux vacants à Genève" paraîtra dans la collection "Aspects statistiques", dans le courant du mois d'août, et sera en vente au service cantonal de statistique.

1) Le taux de vacance est défini comme le rapport entre le nombre de logements vacants (454) et le nombre total de logements existants (177 570).